

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 3 mai 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absents excusés avec pouvoir : 6
Absents excusés : 2
Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le trois mai à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 27 avril 2023

Date d'affichage : 27 avril 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN.
Daniel BARBER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal.
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-05/40 : ORGANISATION CONCERT - CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « JAZZ DANS
LES VIGNES » ET LA COMMUNE DE VALREAS -
APPROBATION**

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/05/2023

Application agréée E.levolite.com

99_DE-004-2304 01308-2023 05 03-DEL_2023_05

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint délégué à la Culture, qui expose au Conseil municipal que durant toute l'année, la Municipalité de Valréas organise et soutient les divers concerts organisés à Valréas, au sein du Château de Simiane et aux abords du Château.

L'objectif de l'organisation de concerts est de proposer une offre culturelle musicale annuelle permettant ainsi aux Valréassiens, habitants du territoire, et aux touristes de profiter régulièrement d'une programmation variée.

Considérant que l'association « Jazz dans les Vignes », sise route de Sainte-Cécile à CAIRANNE (84290), propose un concert de « Jazz dans les Vignes », samedi 17 juin 2023, répondant aux objectifs de découverte et de diversité de l'offre culturelle musicale souhaités par la municipalité ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de M. FAGARD, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** l'organisation du concert de « Jazz dans les Vignes » par l'association « Jazz dans les Vignes », le samedi 17 juin 2023 à Valréas.

■ **APPROUVE** une convention de partenariat entre l'association « Jazz dans les Vignes », sise route de Sainte-Cécile à CAIRANNE (84290), et la Commune de Valréas, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

■ **ACCEPTÉ** la mise à disposition du Centre de Loisirs de la Côte et du matériel nécessaire au bon déroulement du concert.

■ **DIT** que ces dispositions seront mises en œuvre dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

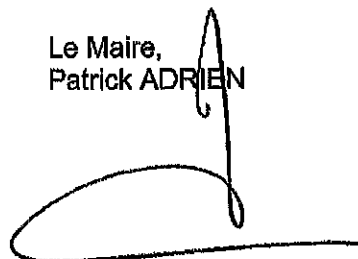
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Dominique MALLET
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : - 5 MAI 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 5 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/05/2023

Application agréée E-legalite.com

09_DE-004-210401368-20230503-DEL_2023_05